

Aide au formulaire « Appréciation de l'intervenant pédago-thérapeutique ou thérapeutique »

Lorsqu'une demande de mesure renforcée est déposée, l'office de l'enseignement spécialisé (OES) procède à une analyse de la situation. La procédure d'évaluation standardisée (PES) est l'instrument de cette analyse. Elle permet d'identifier les besoins en fonction d'un projet de développement. Pour cela, elle nécessite de la part de tout intervenant, une description de la situation actuelle et réelle de l'élève (limitation d'activité, restriction de participation, points forts, ressources). Ce formulaire a été conçu dans ce but. Il n'est pas demandé de spécifier ou d'appuyer la mesure renforcée.

La PES se réfère aux définitions internationales du handicap et applique les classifications et les standards élaborés dans ce contexte, dont la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF/ICF) et la Classification internationale des maladies (CIM-10 / ICD-10). Les items de la CIF sont un outil de description et de collecte des données au travers d'un langage commun. Le [lexique](#) à disposition sur le site de l'OES donne une description des items du formulaire.

Point du formulaire et titre	Précisions
3. Modalité de suivi	Date de la 1ère prise en charge. Durée et fréquence dès le début de la prise en charge, ainsi que les modifications en cours de prise en charge. Présentation en quelques mots de l'objectif prioritaire de la prise en charge. Changements éventuels de prestataire. Modification éventuelle de la modalité de la mesure (individuelle/groupe).
4. Evaluation du fonctionnement des fonctions organiques.	Les fonctions organiques désignent les fonctions physiologiques des systèmes organiques (y compris les fonctions psychologiques), (cf. CIF point 4.1). Fournir les données objectives ainsi que les observations. <ul style="list-style-type: none"> Description du fonctionnement d'une ou plusieurs fonctions organiques : (<i>exemple - Fonction de l'attention : un élève éprouve des difficultés à se concentrer plus que quelques secondes sur un exercice donné, si plus d'une personne est présente ; mais seul et guidé, il est capable de terminer son travail.</i>) Possibilité d'indiquer d'autres items pertinents de la situation de l'élève, notamment dans activité et participation (réf. Lexique).
5. Diagnostic CIM et brève description de la problématique.	Nommer le diagnostic dans son propre domaine d'intervention ou une description si le diagnostic ne peut pas être posé.
6. Rapport pédago-thérapeutique ou thérapeutique.	L'OES dispose des rapports logopédiques et psychomoteurs. Concernant les autres thérapies, il est nécessaire de fournir le dernier rapport.
7. Informations complémentaires : a) Progrès de l'enfant ou du jeune, b) Ressources ou points forts, c) Autres éléments pertinents concernant l'évolution, d) Brève description du projet pédago-thérapeutique ou thérapeutique envisagé.	a) Description de l'évolution et progression depuis la prise en charge en particulier depuis le dernier rapport. b) Compétences dans un domaine ou discipline ; motivation ; caractère ; personnalité ; tempérament, etc. c) Facteurs facilitateurs ou obstacles dans un contexte, un environnement. d) Objectifs à moyen terme.